

sur le budget
DISCOURS BUDGETAIRE

PRONONCÉ PAR

L'Hon. P. S. G. MACKENZIE

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

A

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE de QUEBEC

LE 24 JANVIER 1911



1911

DISCOURS BUDGETAIRE

PRONONCÉ PAR

L'Hon. P. S. G. MACKENZIE

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

A

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE de QUEBEC

LE 24 JANVIER 1911



1911

FSAI

A1

1911

lx. 2

OL

P. gov.

Lectures

Sum place

DISCOURS BUDGETAIRE

Monsieur l'Orateur,

En faisant la motion d'usage pour proposer que la Chambre siège maintenant en Comité des Subsidés, j'aime à rappeler que c'est le quatorzième exposé financier que soumet le Trésorier de la Province depuis que le parti libéral a été appelé aux affaires, sous la direction de feu l'honorable M. Marchand, en 1897. Un grand changement s'est opéré depuis lors dans les finances de la Province. Par suite d'une adhésion continue aux principes fondamentaux de la politique alors inaugurée dans l'administration des finances provinciales, les nuages qui obscurcissaient l'horizon se sont dissipés.

Dans le cours de la période écoulée depuis cette époque, la dette publique et les charges d'intérêt ont été grandement diminuées; le revenu a beaucoup augmenté, et les dépenses, bien que maintenues sans cesse dans les limites du revenu, ont dû nécessairement augmenter aussi pour satisfaire aux besoins nouveaux résultant de l'expansion et du développement de la Province. Mais, grâce à l'augmentation graduelle des recettes, le gouvernement a pu consacrer des sommes beaucoup plus grandes, d'année en année, à l'amélioration des institutions enseignantes, à l'agriculture, à la colonisation et à l'amélioration des voies publiques, et tout cela afin d'activer le progrès moral, intellectuel et matériel de la Province.

Telle a été la politique de M. Marchand, et c'est aussi la politique du Premier Ministre actuel.

Et sans plus de préambule, ouvrons maintenant les Comptes Publics, et donnons les détails de cet exercice financier que je crois avoir toute raison de regarder comme celui qui a été le plus satisfaisant, qui a été couronné du plus grand succès dans l'histoire de la Province depuis la Confédération.

Mon prédécesseur immédiat, l'ex-Trésorier, en préparant ses prévisions du revenu et des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1910, avait donné les chiffres suivants :—

Recettes ordinaires	\$5,367,442 42
Dépenses ordinaires et extraordinaires	5,153,049 94

Soit en prévision un surplus de.....\$ 214,392 48

Les résultats réels des opérations de l'année terminée le 30 juin dernier, ont été comme suit :

Recettes ordinaires	\$6,571,944 27
Dépenses ordinaires	5,480,590 26
	<hr/>
Surplus	\$1,091,354 01

Les dépenses extraordinaires de l'année payées à même le revenu ordinaire comprennent :

Edifices de la Législature et des départements, achèvement des étages supérieurs et ascenseurs	\$ 6,869 85
Ventilation de la salle de l'Assemblée législative et travaux à ce sujet.....	11,500 00
Galerie de la presse, tapis, peinturage, etc.	4,500 00
Ecole normale Jacques Cartier	30,000 00
Ponts en fer	75,000 00
Construction du Pont Yule	19,295 00
	<hr/>
	\$ 147,164 85

Ainsi donc le surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires a été de

	\$ 944,189 16
--	---------------

Comme je l'ai déjà dit, les prévisions pour l'exercice finissant le 30 juin 1910, étaient :

Recettes ordinaires	\$5,367,442 42
Dépenses ordinaires et extraordinaires	5,153,049 94
	<hr/>
Surplus en prévision	\$ 214,392 48

Les recettes et les dépenses réelles pour l'exercice finissant le 30 juin 1910 ont été :—

Recettes ordinaires	\$6,571,944 27
Dépenses ordinaires et extraordinaires	5,627,755 11
	<hr/>
Surplus réel	\$ 944,189 16

La prévision des recettes ordinaires donnait

	\$5,367,442 42
--	----------------

Les recettes ordinaires réelles ont été de

	6,571,944 27
--	--------------

Soit de plus que les prévisions.....

	\$1,204,501 85
--	----------------

Les prévisions des dépenses ordinaires et extraordinaires étaient de

	\$5,153,049 94
--	----------------

Les dépenses ordinaires et extraordinaires ont été réellement de

	5,627 755 11
--	--------------

Soit de plus que les prévisions

	\$ 474,705 17
--	---------------

COMPARAISON AVEC LES PRÉVISIONS

Recettes Ordinaires, 1909-10.

Les recettes provenant des services suivants ont excédé les prévisions comme suit :—

Intérêt sur fonds en <i>fidéicomis</i> (Dominion)	\$ 18,630 00
Terres et Forêts	73,247 16
Intérêt sur partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	617 92
Intérêt sur prêts et dépôts	37,040 69
Mines, Pêcheries et Chasse	32,132 23
Timbres judiciaires	50,966 20
Honoraires judiciaires	1,495,56
Entretien des prisonniers	7,892 57
Garde de la prison, Québec	400 00
Prisons de Québec et de Montréal, gain des prisonniers	1,065 42
Falais de justice, Montréal, non compris les timbres	865 23
Amendes, justice	220 00
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés)	38,911 85
Licences	71,448 78
Taxes sur corporations municipales, etc.	138,152 30
Droits sur successions	538,334 57
Taxes sur transferts d'actions, obligations, etc.	36,516 84
Loi des véhicules-moteurs	6,048 00
Commission sur honoraires des officiers publics	6,872 77
Entretien des aliénés	47,877 43
Entretien des écoles d'industrie et de réforme	4,727 00
Législation	7,172 78
<i>Gazette Officielle</i>	3,713 73
Revenu casuel	36,163 31
Contributions aux pensions du service administratif	11,914 33
Prime, escompte et change	704 01
Taxe sur subventions aux chemins de fer	6,128 88
Loi des assurances, revenu	21,361 73
Compagnies d'assurance provinciales—contributions.....	1,030 25
Loyers d'édifices publics	1,011 60
Taxe sur mutations de propriétés	140 80
Crédit pour dette publique en vertu de la loi 7 Ed. VII, ch. 2..	2,376 40
Prêt aux incendiés de Québec	120 00
	<hr/>
	\$1,205,300 34

Les recettes pour les services suivants sont restées au-dessous des prévisions comme suit :—

Fonds des bâtisses et des jurés	\$727 12
Honoraires du Grand Constable, Québec	21 57
Pourcentage sur renouvellements d'hypothèques	49 80
	<hr/>
	\$ 798 49

Les recettes réelles ont excédé les prévisions de\$1,204,501 85

D'après cet état, il est très satisfaisant de constater qu'à l'exception de trois petits items, s'élevant en tout à \$798.49, chaque service, étant une source de revenu pour la Province, a donné plus de revenu qu'il n'en avait été prévu.

REMARQUES sur les augmentations du revenu de 1909-10 comparées avec les prévisions pour la même année.

Puissance du Canada—Intérêt sur fonds en *fidéicommiss*\$ 18,630 00

C'est la différence entre le taux de 4% par année accordé par le Dominion et celui de 5% que réclamait le Département du Trésor de la Province de Québec, du 1er juillet 1904 au 31 décembre 1908.

Terres et Forêts 73,247 16

Perception d'arrérages et augmentation de coupe.

Mines, Pêcheries et Chasse 32,132 23

Plus d'affermages pour la chasse et la pêche qu'il n'en avait été prévu et augmentation de loyer à l'expiration de chaque affermage et concessions minières.

Intérêt sur prêts et dépôts 37,040 69

Par suite de la grande augmentation de dépôts dans diverses banques.

Timbres judiciaires 50,966 20

Augmentation d'affaires de cours.

Entretien des prisonniers 7,892 57

Due en grande partie à la perception d'arrérages.

Timbres d'enregistrement 38,911 85

Augmentation dans le nombre de ventes d'immeubles et dans la valeur de ces immeubles.

Licences 71,448 78

Taxes sur corporations commerciales	138,152 30
<p align="center">Due sans doute à la grande augmentation dans le nombre et le capital des corporations industrielles, commer- ciales et financières.</p>	
Droits sur les successions	538,324 57
<p align="center">Due en grande partie au fait que certaines successions con- sidérables sont tombées sous le coup de ces droits.</p>	
Revenu casuel	36,163 31
<p align="center">Augmentation surtout dans les commissions, les lettres patentes et les licences émises par le Secrétaire de la Province, les prévisions étant aussi trop peu élevées.</p>	
Taxe sur transferts d'actions, d'obligations, etc.	36,516 84
<p align="center">Due à l'activité du marché pour actions et obligations.</p>	
Entretien des aliénés	47,877 43
Contributions aux pensions du service administratif	11,914 33
<p align="center">La loi 9 Ed. VII, ch. 15 ayant rétabli le fonds de pension du service administratif.</p>	
Loi des assurances, revenu	21,361 73
<p align="center">Perceptions en vertu de la loi des assurances, 8 Ed. VII, ch. 69.</p>	
Services divers (18)	44,710 35

COMPARAISON AVEC LES PRÉVISIONS

Dépenses Ordinaires, 1909-10.

Les dépenses pour les services suivants ont excédé les prévisions comme suit :

Législation	\$ 92,538 52
Service administratif	47,869 81
Administration de la justice	82,455 80
Instruction publique	31,632 88
Expédition à Chibougamou	5,600 00
Travaux publics (ordinaires)	1,130 15
Travaux publics (extraordinaires)	9,164 86
Agriculture	40,150 00

Terres et Forêts	37,650 00
Asiles d'aliénés	20,000 00
Ecoles de réforme et d'industrie	1,000 00
Charges sur le revenu	23,892 77
Services divers	96,806 19
Paiements faits par les shérifs à même leurs perceptions, Fonds B. et J.	17,006 04
	<hr/>
	\$ 506,897 31

Les dépenses pour les services suivants sont restées au-dessous
des prévisions comme suit :

Dette publique	\$24,762 75
Colonisation et immigration	1,395 64
Mines, Pêcheries, Chasse et service de l'enregistrement (cadastre)	3,633 26
Police	1,620 86
Inspection des bureaux publics	779 63
	<hr/>
	\$ 32,192 14

Les dépenses ordinaires réelles ont excédé les pré-
visions de

\$474,705 17

L'excédent des dépenses ordinaires sur les prévisions
pour certains services s'élève à

\$506,897 31

En voici les items :

Législation	\$ 92,538 52
Augmentation de l'indemnité des membres des deux Chambres	\$58,600 00
Augmentation des salaires et excédent de dépenses con- tingentes	27,110 82
Dépenses d'élections auxquelles il n'avait pas été pourvu	4,628 14
Différence entre les prévisions et la dépense sur de petits items	2,199 56
	<hr/>
	\$ 92,538 52
Service administratif	47,869 81
Augmentation des traitements	\$43,670 17
Dépenses conntingentes	4,199 64
	<hr/>
	\$ 47,869 81

Administration de la justice\$ 80,055 31

Excédents de dépenses :

Protonotaires, greffiers de la Cour de Circuit, de la
Couronne et de la Paix, et de la Cour d'Appel :

Traitements	\$ 3,790 62
Dépenses contingentes	2,624 12
Fonds des bâtisses et des jurés	484 76
Poursuites en cour d'Assises criminelles	1,597 69
Dépenses contingentes des shérifs	63,005 73
Coroners	5,761 06
Service des détectives de la Province	914 87
Divers	9,236 09
Fonds du palais de justice de Hull	3,989 20

Non dépensé : \$91,404 14

Magistrats de districts—dépenses de voyage.	\$ 508 64
Traitements des shérifs, anciens districts ..	7,965 38
Médecins des prisons	160 00
Traitements des greffiers de la Couronne et de la Paix, nouveaux districts	314 32
Juges des Sessions de la Paix, greffiers et dépenses contingentes Montréal et Québec	1,620 86
Inspection des bureaux publics, traitements, dépenses de voyage et dépenses contin- gentes	779 63

—————\$11,348 83

—————\$ 80,055 31

Instruction publique\$ 31,632 88

Excédents de dépenses :

Ecole Polytechnique, Montréal	\$ 2,000 00
L'Ecole Technique de Montréal	10,000 00
L'Ecole Technique de Québec	5,000 00
L'Institut Technique de Montréal	5,000 00
Ecoles des municipalités pauvres	7,000 00
Ecoles Ménagères de la Province	2,000 00
Fonds de pension des instituteurs	632 88

—————\$ 31,632 88

Colonisation et immigration\$ 4,204 36

Excédent de dépense :

Expédition de Chibougamou\$ 5,600 00

Non dépensé :

Immigration

—————1,395 64

—————\$ 4,204 36

Travaux publics (ordinaires)\$ 1,130 15

Cet excédent est dû à la dépense,—pour l'entre-
tien des édifices publics en général,—de \$17,-
648.53 en plus des prévisions; par contre, les
montants suivants compris dans les prévisions
n'ont pas été dépensés, viz :

Assurance des édifices publics en général.....	\$ 754 99
Inspections, explorations, etc.	950 00
Inspection des chemins de fer	700 00
Réparations des palais de justice et des prisons.....	13,845 21
Assurances sur palais de justice et prisons	268 18

Travaux publics (extraordinaires)\$ 9,164 85

Excédents de dépenses :

Pont Yule, construction	\$19,295 00
Ventilation de la salle de l'Assemblée législative et travaux à ce sujet	11,500 00
Galerie de la presse, tapis, peinture, etc.	4,500 00
	<hr/>
	\$35,295 00

Non dépensé :

Edifices de la législation et des départements—

Achèvement de l'étage supérieur et ascen- seurs	\$ 1,130 15
Palais de justice de Montréal, nouvelle annexe	25,000 00
	<hr/>
	\$26,130 15
	<hr/>
	\$ 9,164 85

Agriculture\$ 40,150 00

Excédents des dépenses :

Sociétés d'agriculture	\$ 5,000 00
Cercles agricoles, etc.	11,150 00
Ecoles d'agriculture	2,000 00
Octrois aux syndicats de beurreries et de fromageries	2,000 00
Encouragement à l'industrie laitière, etc.	2,000 00
Conférences sur l'agriculture	2,500 00
Amélioration des chemins ruraux	10,000 00
Exhibition de Bruxelles	6,000 00
	<hr/>
	\$40,650 00

Non dépensé :

Société d'horticulture, Québec	500 00
	<hr/>
	\$ 40,150 00

Terres et Forêts\$ 37,650 00

Excédents de dépenses :

Dépense générale	\$18,000 00
Compte courant	19,400 00
Loi des douze enfants	250 00
	\$ 37,650 00

Asiles d'aliénés 20,000 00

Ecoles de réforme et d'industrie 1,000 00

Charges sur le revenu 23,892 77

Excédents de dépenses :

Perception des licences, etc.	\$12,000 00
Timbres, licences, etc.	1,292 77
Registrateurs, traitements et dépenses contingentes..	8,500 00
<i>Gazette Officielle de Québec</i>	2,100 00
	\$ 23,892 77

Services divers\$ 96,806 49

Excédents de dépenses :

Service administratif—pensions	\$20,820 38
Commission <i>re</i> refonte des Statuts de la Province....	20,000 00
Fonds des municipalités	307 00
Pension en vertu de 8 Ed. VII, ch. 42	1,838 70
Pension spéciale en vertu de 9 Ed. VII, ch. 4.....	1,000 00
Commission chargée de réviser, etc., le Code Municipal de la Province	2,077 45
Commission en vertu de 9 Ed. VII, ch. 10	8,100 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange	25,218 75
Rachat des obligations du palais de justice de Kamouraska	850 00
Commission des chemins à barrières et des ponts de péage	4,680 00
Révérèndes Sœurs de la Charité, aide à la reconstruction de leur hôpital à Rimouski	3,000 00
Conservatoire Lasalle de Montréal	3,000 00
Commission royale <i>re</i> tuberculose	3,000 00
Commission des services d'utilité publique de Québec	4,040 90
Crédit pour dette publique en vertu de 7 Ed. VII, ch. 2	266 28
	\$98,199 46

Non dépensé :

Pension spéciale en vertu de 7 Ed. VII, ch. 4..	\$150 00
Arbitrage en vertu de 54 Vict., ch. 4.....	864 10
Tenure des terres aux Iles de la Madeleine....	378 87
	<u>\$ 1,392 97</u>
	\$96,806 49

Excédent de dépense :

Paiements faits par les shérifs à même les perceptions, fonds des bâtisses et des jurés	\$17,006 04
--	-------------

OPÉRATIONS DE CAISSE EN 1909-10.

Le 1er juillet 1909, nous avons dans diverses banques la somme de	\$1,746,771 05
Les mandats non payés à la même date s'élevaient à	130,408 47
	<u>\$1,616,362 58</u>

Les recettes du 1er juillet 1909 au 30 juin 1910
ont été :

Revenu ordinaire	\$6,571,944 27
Dépôts en <i>fidéicomis</i>	241,869 73
Vente des terrains de l'Exposition, Montréal...	1,063 64
Vente de propriété No. 76 rue St-Gabriel, Mont- réal	5,000 00
Prêt à l'asile de Beauport	1,000 00
	<u>\$6,820,877 64</u>

Sur cette somme ont été faits les paiements
suivants du 1er juillet 1909, au 30 juin
1910, viz :

Dépense ordinaire	\$5,480,590 26
Dépense extraordinaire	147,164 85
Fonds en <i>fidéicomis</i>	88,142 10
Nouvelle prison, district de Montréal	724,172 61
Construction du chemin de fer Q. M. O. & O.	750 00
	<u>\$6,440,819 82</u>

Excédent des recettes \$ 380,057 82

Balance \$1,996,420 40

Viz :

Le 30 juin 1910, il y avait en dépôts dans diverses banques	\$2,224,377 20
Sur cette somme il y avait à payer des mandats s'élevant à cette date à	227,956 80
	<u>\$1,996,420 40</u>

COMPARAISON DES RECETTES ORDINAIRES 1909-1910, AVEC
LES RECETTES ORDINAIRES DE 1908-1909.

Le total des recettes ordinaires pour 1909-10 a été de.....\$6,571,944 27
Le total des recettes ordinaires pour 1908-09 a été de 6,082,187 39

Augmentation dans les recettes de 1909-10.....\$ 489,756 88

Les recettes provenant des services suivants ont excédé celles
de 1908-09 comme suit, viz :

Terres et Forêts	\$ 109,520 61
Mines, Pêcheries et Chasse	41,070 23
Timbres d'enregistrement	27,564 48
Taxe sur mutations de propriété	127 80
Taxes sur corporations commerciales, etc.	34,810 55
Droits sur successions	203,889 39
Taxe sur transferts d'actions, obligations, etc.	16,496 74
Loi des véhicules moteurs	2,300 75
Commission sur honoraires des officiers publics.....	4,435 43
Entretien des aliénés	30,427 13
Ecoles de réforme et d'industrie	1,222 39
<i>Gazette Officielle de Québec</i>	4,983 44
Revenu casuel	14,356 00
Service administratif, contributions au fonds de pension.....	11,784 13
Loi des assurances, revenu	14,165 31
Compagnies d'assurance provinciales—contributions	1,030 25
Travaux et édifices publics—loyers	548 00
Intérêt sur prêts et dépôts	22,939 77
Taxe de remboursement subventions aux chemin de fer.....	3,973 50
Crédit pour dette publique, en vertu de 7 Ed. VII, ch. 2.....	1,147 61
Prêt aux incendiés de Québec	120 00
	<hr/>
	\$ 546,913 51

Les recettes provenant des services suivants ont été moins
élevées que celles de 1908-09 comme suit, savoir :

Puissance du Canada	\$31,066 86
Administration de la justice	7,483 03
Licences, etc.	5,105 01
Législation	6,551 79
Prime, escompte et change	591 45
Intérêt sur prix du chemin de fer Q. M. O. & O. ..	6,358 49
	<hr/>
	\$ 57,156 63

Une augmentation nette en 1909-1910 de.....\$ 489,756 88

**COMPARAISON DES DEPENSES ORDINAIRES DE 1909-10 AVEC
CELLES DE 1908-09**

Le total des dépenses ordinaires pour 1909-10 a été de.....	\$ 5,480,590 26
Le total des dépenses ordinaires pour 1908-09 a été de....	5,441,880 22
	<hr/>
Soit pour les dépenses ordinaires de 1909-10 une augmentation de\$	38,710 04
	<hr/>

Les dépenses pour les services suivants ont excédé celles de 1908-09, comme suit, viz :

Service administratif.....	\$ 54,469 22
Administration de la justice.....	12,333 40
Instruction publique.....	46,008 81
Asiles d'aliénés.....	30,000 00
Ecoles de réforme et d'industrie.....	1,000 00
Hygiène.....	02
Expédition à Chibougamou.....	5,600 00
Travaux publics, ordinaires.....	34,270 07
Agriculture.....	31,273 23
Terres et Forêts.....	617 46
Institutions de bienfaisance.....	3,070 00
Charges sur le revenu.....	7,129 72
Paiements faits par les shérifs à même les perceptions, Fonds des bâtisses et des jurés.....	8,356 00
	<hr/>
	\$ 234,127 93

Les dépenses pour les services suivants ont été moins élevées que celles de 1908-09, comme suit, viz :

Dette publique.....	\$ 72,986 42
Législation.....	12,188 36
Institutions littéraires et scientifiques.....	16 66
Colonisation, Mines, Pêcheries et Immigration...	62,619 87
Services divers.....	47,606 58
	<hr/>
	\$ 195,417 89

Augmentation nette dans les dépenses ordinaires de 1909-10... \$ 38,710 04

Les dépenses extraordinaires pour travaux et édifices publics, durant l'année 1909-10, ont excédé de \$49,164.85 celles de 1908-09.

Les paiements sur la subvention au pont de Québec ont été de \$10,000 de moins qu'en 1908-09.

La balance des subventions en argent accordées aux chemins de fer ainsi que des subventions en terres converties en argent, autorisées par des lois de la Législature, mais non gagnées au 30 juin, 1910, était de \$385,978.77.

**PASSIF DIRECT ET ACTIF DISPONIBLE DE LA PROVINCE DE
QUEBEC, AU 30 JUIN 1910.**

PASSIF

Dette consolidée telle qu'avant la conversion...	\$ 23,917,757 32
Augmentation du capital par la conversion....	1,743,526 83
	<hr/>
	\$ 25,661,284 15
Puissance du Canada—balance de compte au 31 décembre 1903...	1,473,609 63
Puissance du Canada—prix d'une propriété achetée pour le chemin de fer Q. M. O. & O.....	25,000 00
Fonds en fidéicommiss.....	683,820 72
Mandats non payés.....	227,956 80
Obligations du palais de justice de Québec.....	104,400 00
Obligations du palais de justice de Sherbrooke.....	60,000 00
	<hr/>
	\$ 28,236,071 30

ACTIF

Fonds d'amortissement:	
Balance du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.....	\$ 640,980 00
Placé en obligations du palais de justice de Québec.....	104,400 00
Placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00
	<hr/>
	\$ 760,380 00
Rentes inscrites 3% de la Province de Québec.....	342,538 20
	<hr/>
	\$ 1,102,918 20
Puissance du Canada :	
Fonds en fidéicommiss.....	\$ 412,314 25
Part de Québec dans le fonds des écoles communes.....	\$ 1,123,700 14
	<hr/>
	\$ 1,536,014 39
Argent en banque.....	2,224,377 20
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, remboursé sur la vente de propriété.....	5,000 00
Prêts à diverses personnes.....	125,437 29
Nouvelle prison, district de Montréal, avances autorisées par 7 Ed. VII, c. 36.....	1,311,096 13
Taxe du palais de justice de Québec en vertu de 45 Vic., c. 26, et 48 Vict., c. 16.....	104,400 00
Taxes du palais de justice de Sherbrooke, en vertu de 2 Ed. VII., c. 6.....	\$ 47,870 33
Fonds d'amortissement compris dans dépôts en fidéicommiss.....	12,129 67
	<hr/>
	\$ 60,000 00
	<hr/>
	\$ 6,469,243 21
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1910.....	\$ 21,766,828 09

Les changements suivants se sont produits dans le passif et l'actif durant l'année :—

Augmentation du passif :		
Dépôts en fidéicommiss, augmentation nette	\$	153,727 63
Mandats non payés, différence entre le montant au 30 juin 1909, et le montant au 30 juin 1910.....		97,548 33
		<hr/>
Diminution du passif :	\$	251,275 96
Dette consolidée par rachat :		
Bons de l'emprunt de 1880.	\$105,120 00	
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Législative en date du 12 mai 1910.....	25,218 75	
Obligations du palais de justice de Québec, rachetées	6,200 00	
	<hr/>	\$ 136,538 75
Augmentation nette du passif durant l'année 1909-1910.....	\$	114,737 21
Augmentation de l'actif :		
Fonds d'amortissement, rentes inscrites 3% achetées du- rant l'année.....	\$ 32,730 13	
Puissance du Canada—part de Québec au fonds des écoles communes, recettes de 1909	1,961 77	
Argent en banque, augmenta- tion nette de dépôts.....	477,606 15	
Nouvelle prison, district de Montréal, avances.....	724,172 61	
	<hr/>	\$ 1,236,470 66
Diminution de l'actif :		
Réclamation re feu Hon. Mc- Greevy, en vertu d'une réso- lution de l'Assemblée Legis- lative, en date du 12 mai 1910.....	\$ 100,000 00	
Remboursement sur prêts faits à différentes personnes.....	1,000 00	
Taxe du palais de justice de Qué- bec, reçue.....	6,200 00	
	<hr/>	\$ 107,200 00
Augmentation nette de l'actif durant l'année 1909-10.....	\$	1,129,270 66
Diminution de l'excédent du passif durant l'année 1909-10....	\$	1,014,533 45
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1909.....	\$	22,781,361 54
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1910.....		21,766,828 09
Diminution de l'excédent du passif durant l'année 1909-10....	\$	1,014,533 45

DETTE CONSOLIDÉE

Le 30 juin 1909, la dette consolidée était de.....	\$ 25,766,404 15
Le 30 juin 1910, la dette consolidée était de.....	25,661,284 15
<hr/>	
Réduction de la dette consolidée durant l'année 1908-09.....	\$ 105,120 00
Ce qui s'explique comme suit :	
Obligations de l'emprunt de 1880 rachetées.....	\$ 105,120 00
<hr/>	
La dette consolidée au 30 juin 1910, comprenant les obligations et les actions en cours de divers emprunts de la Province, était de.....	\$ 25,661,284 15
Par contre le fonds d'amortissement placé s'élevait à.....	1,102,918 20
<hr/>	
Ce qui laissait une balance de dette consolidée à laquelle il n'avait pas été pourvu, de.....	\$ 24,558,365 95

La balance de dette consolidée à laquelle il n'avait pas été pourvu au 30 juin 1910, accuse une diminution de \$137,850.13 sur la balance de dette consolidée à laquelle il n'avait pas été pourvu au 30 juin 1909.

Cette diminution est due au rachat de \$105,120.00 de l'emprunt de 1880 et à l'achat de \$32,730.13 de rentes inscrites 3% pour le fonds d'amortissement.

DETTE NON CONSOLIDÉE

Au 30 juin 1910, la dette non consolidée comprenait :

Dépôts en fidéicommiss.....	\$ 683,820 72
Mandats non payés.....	227,956 80
Puissance du Canada—balance de compte au 31 décembre 1903.....	1,473,609 63
Puissance du Canada—prix d'une propriété achetée pour le che- min de fer Q. M. O. & O.....	25,000 00
	<hr/>
	\$ 2,410,387 15

Contra, à la même date, il y avait :

Argent en banque.....	\$ 2,224,377 20
Réclamations contre individus et corporations pour prêts et avances.....	130,437 29
Nouvelle prison de Montréal, avances.....	1,311,096 13
Puissance du Canada :	
Fonds en fidéicommiss propriété de Québec.....	\$ 412,314 25
Part de Québec au fonds des éco- les communes.. ..	1,123,700 14
	<hr/>
	1,536,014 39
	<hr/>
	5,201,925 01

Ce qui laisse un surplus d'actif sur la dette non consolidée de...	\$ 2,791,537 86
	<hr/>
Soit de mieux que l'an dernier.....	\$ 876,683 32

Ce qui s'explique comme suit :

Augmentation des dépôts en fidéicommis	\$	153,727 63
Augmentation des mandats non payés.....		97,548 33
		<hr/>
	\$	251,275 96
Perte du dépôt à la banque d'Echange, diminution.....		25,218 75
		<hr/>
	\$	226,057 21

Augmentation d'argent en banque.....	\$	477,606 15
Nouvelle prison, district de Montréal, avances...		724,172 61
Part de Québec au fonds des écoles communes, entre les mains du gouvernement du Canada, augmentation de.....		1,961 77
		<hr/>
	\$	1,203,740 53

Réclamation <i>re</i> feu Hon. Thomas McGreevy.....	\$	100,000 00
Avances à diverses personnes, diminution.....		1,000 00
		<hr/>
	\$	101,000 00
		<hr/>
	\$	1,102,740 53
		<hr/>
	\$	876,683 32

ANNÉE COURANTE

Les prévisions du revenu ordinaire et des dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'exercice courant étaient, comme suit :

Revenu ordinaire.....	\$	5,904,534 71
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....		5,707,991 01
		<hr/>
Soit un surplus probable de.....	\$	196,543 70

La dépense sera augmentée du montant de mandats spéciaux tel qu'indiqué dans l'état déposé sur la table de cette Chambre.....

Et du montant des prévisions supplémentaires qui seront sou-

Ce qui fait un total d'augmentation dans les dépenses de.....		<hr/>
		165,473 84

Dans cette augmentation de dépenses se trouvent compris les mandats spéciaux suivants :

Octroi aux victimes de l'incendie de Campbellton.....	\$	5,000	00
Dépenses à l'occasion du Congrès Eucharistique.....		2,246	00
Octroi à l'exhibition industrielle de Montréal.....		10,000	00
Frais d'exploration, expéditions à Chibougomou, au Témisca- mingue et dans la Gaspésie		16,118	25
Augmentation de la dépense pour les chemins de colonisation.....		35,000	00

Et des prévisions supplémentaires pour :

Augmentation de dépenses à l'Assemblée Législative.....	\$	12,658	56
Pour écoles élémentaires et normales et écoles du soir.....		29,857	99
Augmentation du coût de l'entretien des aliénés.....		29,360	00
Pour la construction et achat de terrain, annexe de l'Ecole Nor- male de Québec.....		10 000	00

Cependant, il y a tout lieu de croire, à en juger par les recettes provenant jusqu'à présent des principales sources de revenu, que cette augmentation de dépenses sera plus que compensée par une augmentation de revenu.

PRÉVISIONS POUR 1911-12

Les prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1912, comprises dans les états soumis aux membres de la Chambre, ont été préparées, quant aux recettes, d'après les revenus de l'année dernière et de l'année courante, et quant aux dépenses sur les rapports des divers départements au sujet des montants qui seront requis pour les services publics :

Ces prévisions indiquent un revenu ordinaire anticipé de.....	\$	6,472,651	56
Et une dépense probable ordinaire et extraordinaire de.....		6,308,424	95
Ce qui en se réalisant laisserait un surplus de.....	\$	164,226	61

REMARQUES AU SUJET DU REVENU PRÉVU POUR 1911-12

Comme je l'ai dit, les recettes prévues pour le prochain exercice s'élèvent à \$6,472,651.56. Cette somme excède les prévisions de 1910-11 de \$568,116.85 et est de \$99,292.71 moins élevée que le revenu réel de l'année 1909-10.

Je me permettrai d'attirer l'attention de la Chambre sur quelques uns des services dont nous attendons une augmentation de revenu.

TERRES ET FORETS

Les recettes provenant de cette source en 1909-10 ont été de \$1,150,747.16, soit une augmentation de \$73,247.16 sur les prévisions.

Jusqu'au 31 décembre de l'année courante, il y a une augmentation de \$75,980.25 comparativement avec la même période de l'année précédente, et il faut bien remarquer que ces recettes ne sont pas dues au nouveau tarif qui n'a été mis en vigueur qu'au mois de septembre dernier.

On espère que le revenu pour le prochain exercice s'élèvera au moins à \$1,410,000.00, soit une augmentation de \$300,000. Le Ministre des Terres et Forêts base le chiffre de cette augmentation sur l'effet anticipé du nouveau tarif récemment mis en vigueur. On s'attend à ce que l'augmentation de \$5.00 par mille donnera en plus \$140,000.00.

D'après ce que l'on peut voir actuellement, les changements du tarif quant aux droits de coupe n'affecteront pas beaucoup la production annuelle du bois marchand, et l'on s'attend à ce que les droits de coupe sur les opérations forestières, pour la présente saison, atteindront \$1,000,000.00, ce qui représente une augmentation de \$300,000 dans le revenu provenant de cette source.

On s'attend bien à ce que le changement du tarif produise une augmentation de revenu considérable, mais on espère encore qu'il aura un effet plus important et plus général. Il a été décrété surtout pour forcer les industriels à fabriquer dans notre pays cette matière première, le produit de nos forêts, et pour inviter les capitalistes du Canada et de l'étranger à engager des capitaux plus considérables qu'auparavant dans les industries du papier, de la pulpe et du bois de construction, en créant ainsi d'autres centres de richesse, d'industrie et de population, ce qui augmentera la valeur du patrimoine que nous possédons dans nos forêts et nos forces hydrauliques.

Déjà des signes précurseurs nous annoncent la réalisation de ces espérances. Les concessions Baptist, situées sur le bord de la rivière St-Maurice, ont été achetées par des capitalistes du Canada et de l'étranger et il a été constitué une compagnie qui, au dire de renseignements dignes de foi, dépenserait plus de \$2,000,000, pour l'achat de coupes forestières et la construction de fabriques.

DROITS SUR LES SUCCESSIONS

Depuis un certain nombre d'années, les recettes provenant de cette source de revenu ont invariablement excédé le revenu, de montants très considérables.

Pour l'année fiscale 1909-10, les recettes prévues devaient être de \$300,000. Les recettes réelles ont été de \$838,334.57.

Pour l'année courante, les recettes prévues étaient de \$500,000. Pour les six mois du présent exercice, ces prévisions ont déjà été dépassées de \$49,446.42.

Bien que l'on doive toujours considérer cette source comme une source incertaine de revenu, néanmoins, d'après l'expérience du passé, vu l'accroissement rapide de la richesse de la Province, et par suite, la dévolution de riches successions, nous avons toute raison de croire qu'il n'y aurait rien d'exagéré à compter sur une recette d'au moins \$640,000.00 provenant de ce service, durant le prochain exercice financier, ce qui donnerait une augmentation de \$140,000 sur les prévisions pour l'année courante.

Je puis dire, ici, pour l'information de la Chambre, que l'on a conseillé au département, alors, de suspendre la perception des droits de succession sur les biens mobiliers des défunts et situés en dehors de la Province, à cause d'un jugement qu'a rendu le Conseil Privé dans une cause de Woodruff vs. Le Procureur-Général d'Ontario, vu qu'il a été décidé dans cette cause que les Législatures Provinciales, en vertu de la constitution de l'Amérique Britannique Septentrionale, avaient le pouvoir seulement de taxer les biens qui se trouvent dans les limites de la Province, et que leur législation imposant la perception de ces droits est *ultra vires*.

Dans la cause de Cotton vs. Le Roi, qui s'est présentée dans cette Province, le demandeur a intenté une action pour demander le remboursement de droits de succession payés sur des obligations et des actions américaines, basant ses prétentions sur le jugement du Conseil Privé dans la cause de Woodruff. La Cour Supérieure et la Cour du Banc du Roi, s'inspirant du précédent établi dans la cause de Woodruff, ont maintenu l'action contre le gouvernement. Un appel a été interjeté à la Cour Suprême et a été plaidé au mois de décembre dernier. L'avocat du gouvernement est d'avis qu'il y a dans cette cause des points importants qui la rendent clairement différente de la cause Woodruff et il espère que le jugement sera renversé.

La question dont il s'agit est non seulement d'une grande importance pour le revenu, mais affecte aussi sérieusement les pouvoirs législatifs de la Province sur l'imposition des taxes.

Nous attendons avec intérêt le jugement que rendra sous peu la Cour Suprême.

LICENCES

A propos de cette source de revenu, nous ne nous attendons pas qu'il y ait grande augmentation ou diminution sur le chiffre qu'elle a atteint. La Province ne détient cette source de revenu pour ainsi dire que suivant bon plaisir. Si à un moment donné, il plaisait à l'ensemble des municipalités de se prévaloir des lois existantes prohibant et restreignant la vente des liqueurs enivrantes, la plus grande partie du revenu pourrait disparaître. Et l'on ne peut dire encore quel sera l'effet de la législation décrétée durant la dernière session, changeant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de liqueurs et qui entre en vigueur le premier mai prochain.

Le sentiment qu'entretient la population de la Province de Québec, au sujet de la tempérance, s'énonce clairement dans les intéressantes statistiques qui suivent ;

Dans douze comtés, il n'y a aucune licence, viz : Bellechasse, Dorchester, Lac Saint-Jean, L'Islet, Lotbinière, Matane, Isles de la Madeleine, Kamouraska, Mégantic, Montmagny, Portneuf et Rimouski.

Pour les autres, il y a des règlements prohibitifs dans plusieurs municipalités de chaque comté, mais non dans toutes.

Des règlements prohibitifs sont en vigueur dans trois cent sept municipalités de la Province.

Dans trois cent quarante et une municipalités, bien que les conseils n'aient pas passé de règlement prohibitif, il n'a pas été émis de licences.

Il y a ainsi six cent quarante-huit municipalités locales, dans la Province, où il n'y a pas de licences permettant la vente des liqueurs.

Les conseils de quarante municipalités ont passé des règlements restrictifs, limitant le nombre des licences dans chaque municipalité à une ou plus, selon le cas.

Dans dix-huit municipalités, le nombre de licences de liqueurs est limité, non par un règlement municipal, mais par les articles 943 et 968 de la loi des licences de Québec.

Il y a neuf municipalités, dont les conseils ont passé des règlements restrictifs, mais dans lesquelles, de fait, il n'a pas été émis de licences, la majorité des électeurs s'étant opposés à la confirmation des certificats.

Des licences ont été émises dans trois cent vingt-quatre municipalités. (Ce nombre comprend les cités et villes de même que les autres municipalités.)

Dans le cours de l'année dernière, le gouvernement a donné une attention spéciale à l'administration de la loi des licences.

Il a fait savoir aux commissaires des licences à Québec et à Montréal, qu'il désirait que les dispositions du statut concernant les conditions des personnes qui font la demande et celles des lieux, fussent rigoureusement appliquées.

Les percepteurs et les officiers du revenu dans toute la Province ont reçu instruction d'appliquer la loi avec vigueur, dans les cas d'infraction, de manière à aider au public dans les efforts qui se font actuellement pour supprimer la vente illégale des liqueurs éniivrantes. Le gouvernement, pour donner suite à son intention de faire respecter la loi à ce sujet et d'en appliquer promptement et vigoureusement les dispositions, a enjoint à tous les officiers attachés à ce service de revenu, de redoubler de vigilance et d'activité ; et en effet, de nombreuses poursuites ont été intentées et des saisies opérées, avec le résultat, qu'à certains endroits où la vente illégale des liqueurs se faisait à l'état chronique, les visites répétées des officiers du revenu ont déterminé une amélioration marquée.

Le gouvernement accorde aussi plus d'attention à la recherche de la liqueur alcoolique impropre à la consommation, et c'est notre intention d'appliquer rigoureusement, sous ce rapport, les dispositions de l'article 1102 des Statuts refundus, qui imposent des pénalités sévères contre ceux qui vendent de cette liqueur frelatée.

SUBSIDES DE LA PUISSANCE DU CANADA

Les recettes provenant de cette source et prévues pour le prochain exercice restent pratiquement les mêmes que pour l'exercice courant. On commencera, après le 1er juillet prochain, à faire le recensement décennal usuel. Il n'y a pas de doute que pendant cette dernière décade, la population de la Province a considérablement augmenté. En vertu de l'amendement de l'Acte de l'Amérique Britannique Septentrionale, qui pourvoit au rajustement des subsides provinciaux, la Province sera certainement en droit de recevoir une addition considérable au revenu qu'elle retire sous forme de subside basé sur la population, mais comme on ne sait pas au juste à quelle période le résultat du recensement pourra s'appliquer, aucune estimation n'a été faite de l'augmentation. Il peut se faire cependant que le subside basé sur le nouveau recensement soit reçu durant la dernière partie de la prochaine année fiscale. A tout événement, quand on le recevra, nous avons lieu de compter sur une augmentation très considérable du revenu provenant de cette source.

Comme je l'ai déjà dit, les dépenses ordinaires et extraordinaires prévues pour le prochain exercice ont été fixées à la somme de \$6,308,424.95. Les mêmes dépenses pour l'année fiscale courante avaient été estimées à \$5,707,991.01. Les premières excèdent donc les dernières de \$600,433.94.

Au nombre des principaux items qui expliquent cette augmentation, se trouvent les suivants :

Education	\$	198,490 40
Chemins ruraux.....		176,500 00
Ponts en fer.....		25,000 00
Chemins et ponts de péage.....		50,000 00
Nouvelle bibliothèque.....		75,000 00

Je vais maintenant discuter plusieurs de ces items.

EDUCATION

La grande importance de l'éducation, chez tous les peuples qui ont à cœur de développer leurs ressources matérielles de même que leurs ressources intellectuelles et morales, a été reconnue depuis longtemps. Et cette question, sous son aspect national et personnel, est bien trop vaste pour ne pas dépasser le cadre de mon sujet actuel.

Personne aujourd'hui ne conteste la doctrine que l'éducation doit être mise à la portée de tous les enfants du pays, en grande partie par les moyens

et l'intermédiaire de l'Etat, mais dans notre Province la responsabilité est partagée avec les municipalités. C'est le résultat des systèmes éducationnels qui se sont développés sur ce continent pour répondre à l'idée démocratique du gouvernement du peuple par le peuple, et pour le peuple, et ont donné aux écoles plutôt le caractère d'institutions municipales que celui d'institutions d'Etat.

L'éducation par l'école publique a été surtout une charge appuyée tout d'abord sur la taxe locale, puis augmentée de la contribution de l'Etat sous la direction de l'action législative. Ainsi donc, nos écoles ont à attendre une aide généreuse de deux directions, et doivent être doublement accréditées pour obtenir les améliorations et assurer le progrès qu'exigent les temps.

C'a été l'ambition du Premier Ministre et du gouvernement actuels, depuis quelques années, d'augmenter, de temps à autre, les contributions gouvernementales, suivant l'état des finances.

Dans l'année fiscale 1897-98 le montant dépensé a été de\$	448,760 00
En 1905-06 le montant dépensé a été de.....	534,460 18
En 1908-09 le montant dépensé a été de.....	737,600 73
En 1909-10 le montant dépensé a été de.....	783,592 88
Pour l'année courante 1910-11 le montant voté a été de	867,460 00
Et le montant mis dans les estimations pour l'année fiscale 1911-12 est de.....	1,065,950 40
Soit une augmentation de crédit sur les estimations de l'année dernière.....	198,490 00

Ce chiffre du million de piastres affecté à l'éducation et que l'on a en vue depuis si longtemps a donc été atteint. Je vais parler de quelques uns des items où il y a eu augmentations.

Le gouvernement veut employer ses contributions à l'éducation, pour encourager les contribuables et les stimuler à faire aussi leur devoir, ainsi que pour établir des institutions nécessaires, comme des écoles techniques, des écoles pour les hautes études de différentes sortes, et des universités qui ne sauraient, naturellement, tomber sous le contrôle de commissions scolaires et recevoir de l'aide de la taxe.

Voyons maintenant s'il y a apparence que le peuple en général commence à mieux comprendre sa responsabilité, à mieux apprécier ce que vaut l'éducation pour la nation et pour l'individu.

En référant aux statistiques officielles sur le progrès de l'éducation dans cette Province, je trouve qu'en 1897-1898 les contributions des contribuables (comprenant toutes les contributions) ne s'élevaient qu'à \$2,608,121.00, Cinq années plus tard en 1902-03, le montant correspondant était de \$3,234,074.00, soit une augmentation de 24 pour cent.

En l'année 1907-08, ces contributions locales s'élevaient au total de \$4,465,537.00, soit une augmentation de 38 pour cent durant cette dernière période de cinq ans. L'année suivante, l'augmentation a été de deux et demi pour cent,

et j'ai toute raison de supposer que les chiffres pour l'année dernière et que l'on n'a pu encore se procurer, seraient encore plus encourageants.

Après ces remarques préliminaires, je vais maintenant appeler votre attention sur quelques items du budget, sous le chapitre de l'instruction publique, qui ont été augmentés, mais j'en remettrai la discussion plus complète à plus tard; lorsque mon collègue qui est responsable devant la Chambre du budget de l'Instruction Publique, en donnera les détails et définira la politique du gouvernement sur les divers crédits.

Une augmentation de \$20,000 a été accordée sur l'octroi à l'éducation supérieure des catholiques, et une augmentation proportionnelle de \$3,085.40, aux institutions protestantes.

Les premières augmentations accordées par le gouvernement pour les fins d'éducation ont été affectées aux écoles rurales. En comparaison avec nos écoles modèles, nos académies, nos collèges et nos universités, l'école rurale avait évidemment le plus besoin d'aide. Mais le moment est venu, cependant, dans l'œuvre de nivellement, où il est nécessaire de reconnaître financièrement les services rendus à la cause de l'éducation par ces institutions, qui, dans les villages et les villes, donnent l'instruction supérieure permettant aux élèves d'entrer dans les écoles normales, les écoles professionnelles et les universités. Mais, cependant, comme elles sont en bonne position vis-à-vis de la propriété imposable, l'augmentation actuelle est modique.

En effet, il importe plus que jamais que le gouvernement prenne en sérieuse considération les demandes de secours qui peuvent être faites légitimement de la part de toutes les classes d'institutions enseignantes, afin que notre système ne soit pas faible, mais également fort depuis le jardin de l'enfance jusqu'à l'université.

Pendant plusieurs années, la somme de \$160,000 a été votée sans changement pour le soutien des écoles publiques. Cette somme est distribuée exactement en proportion de la population entre les municipalités scolaires de la Province, et jusqu'à présent n'a pas été augmentée sous prétexte qu'il y avait d'autres demandes antérieures à satisfaire. Cependant, le gouvernement a admis le principe déjà mentionné que ce fonds devait être augmenté, et en conséquence il y a ajouté une somme de \$40,000.

Les cités ont part à ce crédit, et bien que leur part soit petite relativement à leurs recettes totales, il est satisfaisant d'apprendre que l'œuvre de ces écoles urbaines est de nature à permettre aux diverses commissions de recevoir quelque chose de plus qu'un compliment en passant.

On a augmenté de \$25,000 le crédit de \$100,000 pour l'année courante accordé aux écoles publiques, en dehors des villes et des cités, qui paient plus qu'un minimum de salaire. Ce crédit atteint exclusivement les écoles rurales en sus et à part des sommes reçues en vertu du crédit de \$160,000 maintenant porté à \$200,000.

L'augmentation de \$11,000 pour les écoles des municipalités pauvres est considérable vu le nombre limité d'écoles qui y ont part, et en même temps

elle servira à encourager et stimuler les écoles dans les parties éloignées de la Province où, vu les pénibles conditions locales, il ne serait pas raisonnable de compter sur un grand effort local.

J'ai maintenant à mentionner quelques augmentations qui peuvent être groupées ensemble comme différentes, par leur nature, de la plupart de celles qui ont déjà été mentionnées : soit \$5,500 pour les écoles normales, \$10,000, pour pensions d'instituteurs, \$15,000 de gratifications aux instituteurs.

Bien qu'en vertu de notre loi le gouvernement ne puisse ni engager ni destituer les instituteurs, et tout en déplorant le fait que les salaires payés à ces fidèles serviteurs du public ne soient pas suffisants, il s'est efforcé d'une manière indirecte d'améliorer leur condition en pourvoyant pour eux à un service plus équitable de pensions, en leur accordant des gratifications sur les rapports des inspecteurs et suivant leur mérite, et en donnant à chacun d'eux un bonus annuel de \$15 après dix ans de service, \$20 après quinze ans, et \$25 après vingt années, tant qu'ils continuent d'enseigner.

Durant l'année courante la somme de \$25,000 est dépensée pour la construction et le maintien d'académies de garçons, et l'on vous demandera d'augmenter ce crédit à \$30,000 et de voter en même temps \$10,000 pour encourager les municipalités scolaires de la campagne à employer des hommes comme instituteurs pour les garçons âgés de dix à dix-huit ans.

On ne peut dire dans quelle mesure ce crédit de \$10,000, voté comme essai, pourra procurer de bons résultats. Parmi les éducateurs du monde entier règne un sentiment qui augmente avec la disparition de l'*instituteur*, c'est que le caractère des garçons souffre de l'absence d'une discipline que les hommes seuls peuvent imposer à des garçons. Il y a quelques années, lorsque la commission Moseley visita l'Amérique, les membres furent frappés de ce que l'école publique était tombée entre les mains de femmes, et de ce qu'il y avait grand danger pour les jeunes garçons de s'effeminer dans leur tournure d'esprit ou leur maintien en général.

Dans cette Province, pour des raisons d'économie, on a réduit le nombre des instituteurs dans les écoles rurales à un point qui équivaldra bientôt à l'annulation, à moins que l'on n'y remédie par quelque mesure énergique. Pour ma part, je sais reconnaître tout ce que nous devons au rôle de la femme dans le service éducationnel, et ne veux aucunement chercher à déprécier son zèle à la tâche, mais il nous faut bien reconnaître qu'il y a des différences biologiques qui s'accusent aussi clairement dans le caractère que sur la figure de l'homme ou de la femme, différences dont nous ne pouvons préserver les garçons dans leur adolescence qu'en leur donnant l'exemple de cette décision, de cette indépendance et de cette virilité de caractère que l'instituteur doit apporter à la discipline d'une école.

Comme représentant de l'élément protestant et de langue anglaise de cette Province, je dois parler d'un item spécial de \$3,000 dans le budget, qui a été demandé pour encourager l'enseignement du français par des spécialistes dans les écoles supérieures protestantes de la Province. Une délégation des princi-

paux éducateurs et d'Anglais influents est venue dernièrement auprès du gouvernement et a fait remarquer que bien que l'enseignement du français produisait de bons résultats dans les écoles de Montréal et dans quelques autres écoles où sont employés des professeurs compétents, il y avait beaucoup à désirer dans les écoles anglaises en général à cause du manque de professeurs de français parfaitement entendus.

Personnellement, j'approuve cordialement l'attitude prise à ce propos par ceux qui ont eu une entrevue avec le gouvernement, et je n'attends que du bien de l'application du crédit demandé.

Les gens de langue anglaise dans cette Province se sont vus sérieusement entravés faute de connaître la langue française. Plus les Anglais apprendront la langue française, plus étendues se feront les relations. Cela conduira à la cohésion et à l'harmonie, et il en résultera des avantages réciproques pour les deux grandes races qui habitent si heureusement ensemble dans ce pays.

AGRICULTURE ET CHEMINS PUBLICS

Les prévisions des dépenses dans ce département, pour l'exercice 1911-12, accusent une augmentation considérable.

Le gouvernement a toujours en vue le progrès et la prospérité des classes agricoles. Des octrois récemment augmentés ont été votés pour l'encouragement de l'industrie laitière ; nous avons donné de l'aide à la culture fruitière ; le personnel des conférenciers agricoles a été augmenté et une somme considérable a été dépensée pour la construction et l'entretien de l'école d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, et des octrois aux sociétés et cercles agricoles ont été augmentés. Ces dépenses auront sans doute de bons résultats. Il est encourageant de faire remarquer ici le grand progrès et la prospérité de la classe agricole, qui s'accusent de tout côté.

Durant l'année fiscale qui vient de se terminer, il a été dépensé pour l'agriculture une somme totale de \$317,300, et pour les fins de ce département, durant l'année courante, il a été voté une somme totale de \$361,050.

On vous demandera de voter pour la prochaine année fiscale et pour le département de l'Agriculture, la somme de \$537,550, soit en tout une augmentation probable de dépense de \$176,500 sur les crédits votés pour l'année courante. Il y a dans cette dépense un item que j'aime à signaler, parce qu'il a rapport à une question qui provoque un intérêt universel, c'est celle de l'amélioration de nos chemins ruraux. Tout comme dans le cas de l'éducation, l'aide donnée par le gouvernement doit être regardée comme un stimulant pour l'effort local.

En 1907, le gouvernement s'est emparé de cette question et il a inséré dans les prévisions budgétaires un crédit de \$50,000 par année pour la mise en pratique des dispositions du statut passé cette année-là. Ce montant a été ensuite augmenté à \$75,000 et les prévisions pour le prochain exercice pourvoient à

un crédit de \$250,000 pour l'amélioration des chemins ruraux, soit une augmentation de \$175,000 sur le dernier crédit.

Le gouvernement croit que le temps est venu où des mesures plus actives peuvent être prises pour l'amélioration des chemins publics de la campagne. On ne peut pas s'attendre à ce que le gouvernement assume tout le fardeau, car il faut regarder cela comme une entreprise municipale, mais il peut encourager les municipalités et les stimuler à entreprendre cette œuvre importante.

La loi, telle qu'elle existe actuellement, tend à faire disparaître la méthode vieillotte de la " corvée, " " de la part de chemin de front à faire par chaque propriétaire ", et elle accorde une somme de \$800.00 à diviser entre les municipalités rurales de chaque comté qui adoptent des règlements abolissant ces méthodes, et puis il y a les octrois en argent payés à chaque municipalité pour le macadamisage et le gravelage de ses chemins.

A propos de la dépense de l'octroi additionnel pour les chemins ruraux, le Ministre de l'Agriculture soumettra une loi pourvoyant à l'augmentation des octrois en vertu de la loi existante, et aux conditions auxquelles on pourra les obtenir. Ces octrois pourront être obtenus par les villages ruraux de même que par les municipalités rurales.

Il est en outre proposé que le département achète un nombre suffisant de concasseurs de pierre, de rouleaux à vapeur, d'arrosoirs et d'autres instruments à l'usage des chemins, à part ceux que possède déjà le département, et qui seront mis à la disposition des municipalités pour donner effet à cette importante politique.

Avec cette politique des bons chemins, et ce qui en fait comme le corollaire, le gouvernement depuis quelques années a aussi aidé d'une manière fort appréciable les municipalités à remplacer, partout où cela était nécessaire, tous les vieux ponts en bois par des ponts en acier et en maçonnerie.

Cette politique a été inaugurée par feu l'honorable M. Mercier lorsqu'il était premier ministre de la Province, mais vu l'état de nos finances, on avait dû l'abandonner peu de temps après. Le premier Ministre actuel l'a ravivée et elle forme maintenant partie de la grande politique de l'amélioration des chemins adoptée par le gouvernement.

Depuis 1905, une somme de \$282,356.92 a été dépensée par le gouvernement au nom du département des Travaux publics pour la construction des ponts en fer et en pierre dans plusieurs parties de la Province.

A cette fin, il avait été voté pour l'année fiscale 1909-10, une somme de \$75,000. Pour l'année courante, 1910-11, le crédit a été augmenté à \$100,000 et pour la prochaine année fiscale, le montant que vous serez appelés à voter a été porté à \$125,000.

Puis, se rattachant à cette politique des chemins publics, il y a aussi la

question des ponts et chemins à barrières. On vous demandera de voter une somme de \$50,000.00 comme premier versement afin de permettre au gouvernement de réaliser pour cette Province la politique "des chemins et des ponts libres chez un peuple libre."

Ce vote sera la preuve que le gouvernement a fait de cette mesure une des principales parties de son programme. On espère que le rapport de la commission à ce sujet sera prochainement déposé sur la table de la Chambre. Il serait donc prématuré d'entrer dans plus de détails sur la méthode particulière que l'on adoptera pour effectuer ce grand changement. Qu'il suffise de dire pour le présent que cette manière antique et démodée d'entretenir les communications par les chemins publics doit disparaître.

Comme dépenses encore sur les chemins publics, vous serez appelés à voter en outre le montant usuel accordé pour la construction et les réparations des chemins de colonisation, savoir : \$170,000.

La récapitulation de tous les montants mis dans les prévisions budgétaires cette année, et qui doivent être dépensés pour les chemins publics de la Province, par trois départements—l'Agriculture, les Travaux Publics et la Colonisation,—donne le total de \$595,000.00.

M. l'Orateur, j'ai essayé de faire devant vous une revue des items particuliers de l'augmentation des dépenses pour l'année prochaine. Nous croyons que les conditions qui règnent actuellement par toute la Province les exigent, que la position financière actuelle de cette Province ainsi que les apparences pour l'avenir les justifient, et que le sentiment du public approuve le gouvernement dans sa détermination de les encourir.

FONDS EN FIDEICOMMIS POSSEDÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu d'une sentence arbitrale du 2 novembre 1893, il a été décidé que les fonds en fidéicommis, appartenant aux Provinces d'Ontario et de Québec, gardés par le Dominion depuis la confédération, "seront considérés comme intacts et entiers, et l'intérêt sur iceux au taux de cinq pour cent par année, porté semi-annuellement aux comptes séparés d'Ontario et de Québec."

Au compte de Québec avec le Dominion, du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1902, préparé d'après la base des sentences arbitrales, l'intérêt a été porté au crédit de Québec semi-annuellement, à cinq pour cent par année, sur \$412,314.25, montant de ces fonds en fidéicommis appartenant à Québec.

Le Ministre des finances, dans une lettre du 29 décembre 1903, a donné avis aux gouvernements des deux Provinces qu'après le 1er janvier 1904, l'intérêt sur ces fonds serait payé au taux de quatre pour cent par année, jusqu'à nouvel avis, ou jusqu'à ce que le capital des fonds soit payé en entier, et le

Canada a payé l'intérêt après l'avis ci-dessus au taux réduit de quatre pour cent par année.

Dans l'intervalle, suivant une entente, une action a été intentée par Ontario en Cour de l'Echiquier pour recouvrer du Dominion l'intérêt au taux d'un pour cent retenu sur ces fonds en fidéicommiss, et pour faire décider si le Dominion doit garder ces fonds à perpétuité.

Le 9 avril 1906, jugement a été rendu comme suit, savoir :

- “ 1. Que le taux d'intérêt sur les fonds en question est de cinq pour cent par année, et que le Dominion ne peut garder ces fonds et réduire le taux de l'intérêt sans le consentement de la Province d'Ontario, mais—
- “ 2. Que le Dominion a le droit, en tout temps, de payer ou de remettre à la Province d'Ontario le montant de chacun de ces fonds en question dans le présente action, avec l'intérêt alors accru sur icelui, en acquit de son obligation au sujet de tel fonds.
- “ 3. Que la lettre de M. Fielding, en date du 29e jour de décembre 1903, ne constituait pas une offre valable et suffisante par le Dominion du Canada à la Province d'Ontario, de remettre les fonds en question, et que la Province a droit de recevoir du Dominion la somme réclamée par la présente action. ”

Le Dominion a continué de payer l'intérêt sur les fonds en fidéicommiss de Québec au taux réduit de quatre pour cent par année, mais, après des représentations répétées de la part de Québec que les principes du jugement de la Cour de l'Echiquier, dans la cause d'Ontario, devraient s'appliquer au taux de l'intérêt sur les fonds en fidéicommiss de Québec, le Dominion, en mars 1910 a payé l'un pour cent qui avait été retenu depuis le mois de janvier 1904.

Par une lettre du 29 juin 1910, le département des finances à Ottawa informa le département du Trésor à Québec que c'était son intention de payer comptant, le 1er juillet, le capital des fonds de la Province, ce qui étant conforme au paragraphe deux du jugement de la Cour de l'Echiquier, ne pouvait être refusé.

Cependant il a été jugé préférable, et il a été fait un arrangement pour que le département des Finances retienne les fonds en fidéicommiss pour le moment, le taux de l'intérêt devant être réduit à quatre pour cent par année, ce qui est le taux payé par Québec sur la balance du compte général dû par Québec au Dominion, tel qu'établi par les arbitres et confirmé par arrêtés ministériels.

Reste à décider comment employer le capital de ces fonds en fidéicommiss, et il sera peut-être nécessaire de présenter une loi à ce propos.

ARBITRAGE

Dans son exposé budgétaire du 10 mars 1908, mon prédécesseur, comme Trésorier de la Province, rendit compte d'une réclamation soumise par Québec aux arbitres, au sujet des remises et des rabais qu'Ontario avait faits, en faveur de certains acquéreurs de terres des écoles communes, sur les montants dûs par eux en capital et intérêt, savoir :—Qu'Ontario en redevait le montant au fonds des écoles communes, soit en tout environ \$300,000, avec intérêt à compter de la date où ils ont été faits. Cette prétention a été maintenue par les sentences arbitrages du 6 mars 1896 et du 21 octobre 1899, et il informa la Chambre qu'à la réunion de la Commission d'arbitres, au mois de décembre 1907, l'avocat de Québec demanda qu'on lui fit connaître sous quelle forme les comptes devaient être finalement préparés, pour donner effet aux jugements qui avaient été rendus. L'avocat d'Ontario objecta à cette demande, en prétendant que, vu le jugement rendu par le Conseil Privé sur une autre réclamation faite par Québec, les arbitres n'avaient pas juridiction dans cette question de remises et que, par conséquent, les sentences rendues à ce sujet étaient *ultra vires* et nulles. L'autre prétention de Québec, c'est qu'Ontario devait au fonds les balances non perçues sur des ventes de terres des écoles communes, et le jugement fut que cette question n'était pas au nombre de celles qui, en vertu de la convention de référence du 10 avril 1893, avaient été soumises aux arbitres par les gouvernements de la Puissance du Canada et des Provinces d'Ontario et de Québec pour obtenir leur décision et leur jugement, et que, par conséquent, les arbitres n'avaient pas de juridiction, et ne pouvaient pas rendre de décision sur la question. Le 6 janvier 1908, les arbitres, le juge en chef Langelier dissident, ont rendu jugement sur la question des remises, soutenant la prétention d'Ontario. Mon prédécesseur a dit qu'à l'époque où il prononçait son discours, le gouvernement de Québec avait décidé d'en appeler de ce jugement à la Cour Suprême. L'appel a été entendu devant la Cour Suprême le 5 et le 6 avril 1909, et jugement a été rendu le 28 mai, confirmant la sentence rendue par les arbitres le 6 janvier 1908, le juge en chef et M. le juge Duff dissidents. Suivant le conseil de son avocat, le gouvernement a décidé d'en appeler du jugement de la Cour Suprême au Conseil Privé de Sa Majesté. L'appel a été entendu et jugement a été rendu le 29 juillet 1910, rejetant l'appel de Québec. Comme il a donc été ainsi décidé que cette question de remises et de rabais n'avait pas été comprise dans la convention de référence du 10 avril 1893, et que, par conséquent les arbitres actuels n'ont pas juridiction à ce sujet, reste maintenant au gouvernement à décider du moyen à prendre pour obtenir justice, sur le mérite de sa réclamation.

Lorsque la réclamation a été soumise aux arbitres en premier lieu, Ontario n'a pas excipé de leur juridiction; on prétendait que ces remises avaient été faites dans une bonne et prudente administration des terres et du fonds des écoles communes. Après que les arbitres eurent décidé qu'à part quelques exceptions s'élevant en tout à \$14,791.50, Ontario était responsable de tout le montant réclamé par Québec, Ontario a apparemment reconnu la validité des sentences, et son avocat s'est entendu avec celui de Québec pour demander à la commission comment préparer finalement le compte et donner effet aux sentences rendues, mais, après avoir reçu le jugement du Conseil Privé

dans la cause des balances non perçues, on donna avis à l'avocat de Québec qu'Ontario se retirait de la demande commune.

Je répéterai ici l'extrait des raisons données par feu M. le juge Burbidge dans son jugement du 6 janvier 1908, qui reconnaît clairement la justice et l'équité de la réclamation de Québec, et qui se lit comme suit :

“ J'ai dit qu'à mon avis la Province de Québec a une réclamation juste et équitable au sujet des remises et rabais en question, et cette prétention à mon avis devrait être maintenue, en faveur de la Province, par les termes de la sentence finale qui prononcera sur la responsabilité d'Ontario envers le fonds des écoles communes. Ne pas lui accorder gain de cause dans les procédures actuelles, ce n'est pas prononcer contre cette prétention. Il ne s'agit seulement que du recours et de la juridiction de la commission en vertu de l'acte de référence du 10 avril 1893. Sur cette question, j'aurais bien voulu pouvoir en venir à une conclusion différente de celle que nous avons adoptée ; mais cela m'a été impossible vu la décision dans la cause du Procureur Général d'Ontario vs le Procureur Général de Québec (1903, Ap. ca, 39.) ”

Je puis aussi appeler l'attention sur le statut d'Ontario pour 1872, autorisant le Lieutenant-Gouverneur en Conseil à faire ces remises et rabais. Les sections 1, 2 et 3 de l'acte se lisent comme suit :

“ 1. Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil aura le pouvoir de réduire les prix de toute terre des écoles communes vendue par le gouvernement avant le premier jour de juillet de l'année mil huit cent soixante-sept, quand il apparaîtra que cette terre aura été vendue à un prix excédant sa juste valeur, et que ce prix n'a pas été payé.

“ 2. Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil aura aussi le pouvoir de faire le rabais qui lui paraîtra équitable et juste dans les arrérages d'intérêt sur les versements non payés du prix d'achat de toute terre des écoles communes vendue par le gouvernement avant le premier jour de juillet susdit, pourvu que ces réductions et rabais ne soient faits que pour et en proportion de la part ou de l'intérêt de cette province dans ces terres, et dans leur prix, et ne s'étendent à ou n'affectent aucunement la part ou l'intérêt de la Province de Québec dans ces terres et dans leur prix.

“ 3. Que chaque réduction et rabais soit effectué en remettant le montant, à même le fonds du revenu consolidé, à celui qui y aura droit, lorsqu'il paiera le plein montant du prix d'achat et de l'intérêt. ”

Ce statut a été incorporé dans les statuts refondus d'Ontario de 1877, de 1887 et de 1897, avec cette différence que la section 3 de la loi de 1872, ci-dessus

citée, est omise dans les statuts refondus, mais la clause qui protège les intérêts de Québec dans ce fonds, est maintenue.

Les arbitres ont examiné scrupuleusement chaque remise ou rabais. Les rôles d'évaluation municipale des municipalités dans lesquelles les terres sont situées ont été produits, et l'on a entendu des témoins, gens résidant dans les dites municipalités, avec ce résultat qu'Ontario n'a nullement réussi à établir que ces remises et rabais avaient été faits en bonne et prudente administration des terres et du fonds des écoles communes, ou que les terres, relatives à la dette sur laquelle des remises et des rabais avaient été faits, avaient été vendues à un prix excédant leur juste valeur.

La justice de la réclamation de Québec semblerait avoir frappé Sir John Boyd, l'arbitre d'Ontario, car dans le motivé de son jugement du 6 janvier 1908, il dit :

“ Ces remises sont encore à payer et peuvent faire l'objet de nouvelles négociations et d'un nouveau règlement entre les Provinces, mais ne tombent pas sous le coup du présent arbitrage. L'acte (de 1872) peut servir comme moyen de preuve, mais je ne sais pas comment on pourrait l'invoquer à l'appui des clauses présentement attaquées.”

C'est avec un bien grand plaisir que je profiterai de cette occasion de donner crédit à l'assistant-trésorier de la Province, M. H. T. Machin, officier d'une grande compétence et d'une longue expérience, pour les renseignements qui viennent d'être offerts à la Chambre à ce sujet. Durant des années et des années, dans l'accomplissement de ses nombreux devoirs, il a consacré une attention et un soin tout particulier aux différentes phases des divers arbitrages qui ont eu lieu entre le Dominion et les deux Provinces, et entre les deux Provinces elles-mêmes.

Les renseignements que l'on trouve à ce sujet dans les exposés financiers des Trésoriers précédents ont aussi été fournis par lui, et nous en gardons des notes, qui seront d'une très grande valeur quand on voudra y référer à l'avenir.

L'EMPRUNT DE 1882

Cet emprunt était de \$3,499,833,33, pour lequel des obligations au montant de 500,000 louis sterling, équivalant à \$2,433,333.33 ont été émises à Londres, et au montant de \$1,066,500.00, à Québec. Une partie de ces obligations, savoir : pour \$1,006,753.33, ont été rachetées par la conversion de la dette publique, en laissant un montant non payé de \$2,493,080.00, dont \$1,712,580.00 ou 351,900 louis sterling payables à Londres, et \$780,500.00, à Québec.

Ces obligations sont payables le ou après le 1er juillet 1912, sur avis donné un an d'avance. Elles portent cinq pour cent d'intérêt par année et c'est l'intention du gouvernement de donner l'avis requis pour leur rachat au 1er juillet 1912, si l'on croit la chose préférable

L'état de nos finances permettrait d'effectuer ce remboursement, si on le

jugeait à propos, sans faire de nouvel emprunt, comme on le verra par l'état suivant :

Les dépôts en argent dans les banques, au 30 juin 1910, (à l'exclusion des dépôts en fidéicommiss) s'élevaient à.....	\$ 1,907,336 72
A déduire montant pour mandats non payés.....	227,956 80
	<hr/>
	\$ 1,679,379 92

A ajouter, montant des avances du fonds du revenu consolidé, à la même date, pour le coût de construction de la nouvelle prison de Montréal, à rembourser à même le produit de la ventes des obligations autorisées par les lois 7 Édouard VII, chap. 36, et 9 Édouard VII, chapitre 46.....	\$ 1,311,096 13
	<hr/>
	\$ 2,990,476 05

Excédent de \$497,396.05 sur le montant des obligations à payer, sans rien prendre sur le montant d'aucun des surplus qu'il pourrait y avoir pour les années 1910-11 et 1911-12.

Et ce sera une satisfaction pour tous de voir que la province se trouve ainsi à même de rencontrer ses obligations avec ses sources ordinaires de revenu. Cela démontre d'une manière irréfutable la stabilité de sa position financière et déconcerte l'assertion si souvent répétée des messieurs de la gauche, que le prétendu surplus n'est qu'une simple fiction, effet d'inagination chez ceux qui ont la direction du gouvernement.

CONCLUSION

M. l'Orateur,—je crains d'avoir lassé la Chambre par le récit de ces longs détails. J'ai cru, cependant, qu'il était de mon devoir de porter tout cela à votre attention, afin d'exposer aussi clairement que possible l'état financier de la Province.

L'Assemblée Législative de cette province, j'en ai la ferme confiance, accueillera favorablement l'exposé financier que je viens de lui soumettre. Si elle persiste, dans l'administration de ses finances, à s'en tenir aux principes de la saine politique que le gouvernement poursuit depuis si longtemps, la province de Québec continuera de toucher les revenus satisfaisants qui lui ont permis de dépenser autant qu'elle l'a fait pour le progrès moral, intellectuel et matériel de sa population. Il ne nous reste, à nous les descendants des deux grandes races que la Providence a appelées à vivre dans les bornes de cette Province, au milieu de la prospérité et du bonheur, qu'à savoir user de tolérance, les uns envers les autres, dans l'exercice et la jouissance de nos droits, de nos privilèges, de notre foi et de nos traditions respectives, puis à continuer dans l'union, l'ordre et l'harmonie, mais avec vigueur et patriotisme, à nous efforcer de rendre prospère et heureux le peuple de cette province.

M. l'Orateur, j'ai maintenant l'honneur de proposer que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre siège en comité des subsides.

APPENDICE

ETATS FINANCIERS

1909-1910.

ETAT COMPARATIF des recettes de la Province de Québec pour les cinq années échues le 30 juin 1910.

	1905-06		1906-07		1907-08		1908-09		1909-10	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Puissance du Canada.....	1,266,375	66	1,243,165	44	1,866,697	19	1,813,039	28	1,781,972	42
Terres et Forêts.....	1,395,248	82	1,201,027	40	1,109,199	96	1,041,226	55	1,150,747	16
Mines.....	43,536	10	70,399	84	62,737	60	41,269	72	71,786	35
Pêcheries et chasse.....	69,141	07	87,491	57	99,506	08	99,792	28	110,345	88
Timbres judiciaires.....	233,617	20	229,994	10	250,446	10	280,677	60	290,966	20
do d'enregistrement.....	92,578	04	97,817	05	99,426	40	106,347	37	133,911	85
Fonds de bâtisses et des jurés.....	36,407	65	33,481	60	33,869	36	26,650	64	29,272	88
Honoraires judiciaires.....	5,453	71	3,315	22	3,397	06	17,699	16	5,495	56
Municipalités, pour l'entretien des prisonniers.....	16,649	12	13,833	64	15,049	67	31,647	88	21,892	57
Palais de Justice de Montréal.....	2,228	23	998	55	921	86	2,102	88	1,865	23
Prison de Montréal.....	286	18	153	12	100	18	90	83	1,287	67
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	4,000	00	4,000	00	3,600	00	4,000	00	4,400	00
Gain des prisonniers, prison de Québec.....	82	35	86	00	283	90	178	96	77	75
Honoraires du grand connétable, Québec.....	623	28	998	33	816	76	629	37	778	43
Prison de Ste-Scholastique.....							62	00		
Amendes, justice.....									220	00
Licences.....	816,262	07	892,315	55	893,022	92	876,553	79	871,448	78
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	314,930	13	464,362	29	565,591	33	653,341	75	688,152	30
do sur mutations de propriétés (arrérages).....	20	40	29	00	3	30	13	00	140	80
Droits sur successions.....	421,348	12	568,273	63	620,916	04	634,445	18	838,334	57
Taxes sur les transports d'actions, bons, etc.....	33,386	66	38,654	84	28,387	06	60,020	10	76,516	84
Loi concernant les véhicules-moteurs.....	1,710	00	2,826	00	5,345	55	8,747	25	11,048	00
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	8,759	41	10,718	83	11,255	97	11,392	78	15,872	77
do sur renouvellement d'hypothèques.....	58	22	60	82	109	81	94	76	50	20
Législation.....	12,737	46	19,915	05	15,253	43	24,224	57	17,672	78
Asiles d'aliénés, contributions municipales.....	98,696	00	108,487	27	120,117	22	135,078	62	166,065	21
do patients payants.....	5,324	63	4,054	73	3,291	49	5,371	68	4,812	22
Ecoles d'industrie et de réforme.....	23,984	07	26,660	67	27,748	63	28,504	61	29,727	00
Gazette Officielle de Québec.....	15,237	53	15,414	02	14,604	00	17,630	29	22,613	73
Revenu casuel.....	22,868	32	20,838	22	48,308	06	45,807	31	60,163	31
Service civil, contributions pour pensions.....	4,808	80	4,411	46	4,520	82	4,130	20	15,914	33
Compagnies d'assurances provinciales, dépenses d'inspection, etc.....	643	40	792	16	892	47			1,030	25
Revenu en vertu de la Loi des Assurances.....							11,196	42	25,361	73
Travaux et édifices publics, loyers, etc.....	1,141	90	1,253	30	1,930	17	2,463	60	3,011	60
Associations de bienfaisance mutuelles, dépenses d'inspection, etc.....			1,079	79						
Intérêts sur dépôts et placements.....	17,134	41	17,474	35	37,764	91	44 100	92	67,040	69
Prime, escompte et change.....	19,847	43	7,448	23	5,478	10	5,295	46	4,704	01
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q.M.O. & O.....	324,934	09	66,237	48	38,197	35	34,976	41	28,617	92
Produit de la vente de la Ferme Modèle, Compton.....	5,873	39								
Prêt aux incendiés de Québec.....					1,376	00			120	00
Remboursements fonds de subventions des chemins de fer.....	24,230	03	12,515	19	26,449	02	12,155	38	16,128	88
Montant affecté au paiement de la dette publique en vertu de 7 Ed. VII., chap. 2.....							1,228	79	2,376	40
	5,340,166	88	5,270,594	74	6,016,615	77	6,082,187	39	6,571,944	27
Terrains de l'exposition de Montréal, compte des ventes.....	41,819	75	2,043	35	1,462	67	2,074	19	1,063	64
Acompte du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 1 mai 1895.....	1,000	00	1,000	00	1,000	00	1,000	00	1,000	00
Propriété Rue St. Gabriel, Montréal, No. 76, à compte de vente.....									5,000	00
Propriété Chateau Ramezay, Montréal, à compte de ventes.....			391	11						
Fonds en fidéi commis.....	53,747	51	51,978	39	50,684	63	90,978	81	241,869	73
	5,436,734	14	5,326,007	59	6,069,763	07	6,176,240	39	6,820,877	64
Prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	7,000,000	00								
Subvention en vertu de l'Acte 47 V., c. 8, Puissance du Canada.....							2,394,000	00		
Transport du dépôt spécial, partie du prix placé du chemin de fer Q. M. O. & O.....					15,500	00	288,500	00		
En caisse au 1er juillet de chaque année.....	151,665	68	852,978	23	706,187	57	1,693,235	22	1,746,771	05
	12,588,399	82	6,178,985	82	6,791,450	64	10,551,975	61	8,567,648	69

ETAT COMPARATIF des paiements de la Province de Québec pour les cinq années échues le 30 Juin 1910.

	1905-06	1906-07	1907-08	1908-09	1909-10
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Dette publique.....	1,588,998 51	1,258,951 50	1,257,859 16	1,198,115 44	1,125,129 02
Législation.....	217,076 97	230,120 29	299,031 12	340,960 78	328,772 42
Gouvernement civil.....	311,829 55	321,512 67	337,642 73	353,715 59	408,184 81
Administration de la justice.....	706,629 59	688,914 83	700,387 32	793,547 07	805,880 47
Ecoles d'industrie et de réforme.....	57,614 62	60,000 00	63,504 89	65,000 00	66,000 00
Instruction publique (y compris les écoles du soir).....	534,460 18	538,949 50	581,960 00	737,600 73	783,592 88
Agriculture.....	218,600 00	218,800 00	228,210 00	286,026 77	317,300 00
Colonisation.....	136,000 00	136,000 00	146,000 00	221,000 00	176,000 00
Immigration.....	4,500 00	5,250 00	5,950 00	7,865 97	7,354 36
Hygiène.....			14,500 00	22,499 98	22,500 00
Travaux et édifices publics :					
Ordinaires.....	127,851 03	167,765 32	165,160 46	142,492 94	176,763 01
Extraordinaires.....	167,399 81	73,593 92	41,000 00	98,000 00	147,164 85
Travail.....		13,400 00	14,400 00	16,600 00	16,600 00
Asiles des aliénés.....	415,564 49	422,295 07	431,062 84	438,325 00	468,325 00
Institutions de bienfaisance.....	45,210 75	45,323 25	46,473 25	50,046 25	53,116 25
Terres et Forêts.....	321,454 60	232,086 02	263,758 45	272,532 54	273,150 00
Mines, pêcheries, chasse et service d'enregistrement (cadastre).....	49,451 50	68,030 20	69,945 61	71,475 00	59,966 74
Charges sur le revenu (y compris les paiements faits par les shérifs sur leurs perceptions).....	151,342 44	176,010 25	168,352 84	176,663 09	192,148 81
Services divers.....	125,283 51	106,555 26	165,720 89	247,413 07	199,540 21
Montant affecté au paiement de la dette publique en vertu de 7 Ed. VII, chap. 2.....					266 28
Remboursement, fonds des subventions de chemins de fer.....	550 00	1,286 26			
La Cie d'exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'exposition.....	5,179,817 55	4,764,844 34	4,980,919 06	5,539,880 22	5,627,755 11
Dépenses, ventes de propriété.....	43,196 53			784 00	
Nouvelle Prison, district de Montréal.....	119 00	226 00	142,534 50	412,130 98	724,172 61
Fonds en fidéi commis.....	32,848 32	25,974 55	24,042 05	54,907 53	88,142 10
	5,255,981 40	4,793,044 89	5,147,495 61	6,007,702 73	6,440,069 82
Subventions aux chemins de fer et ch. de f. Q. M. O. & O.....	37,750 00	779 61	3,558 31	750 00	750 00
Subvention au pont de Québec.....	30,000 00	30,000 00	30,000 00	10,000 00	
Remboursement de l'emprunt temporaire du 30 juin 1897.....	5,323,731 40	4,823,824 50	5,181,053 92	6,018,452 73	6,440,819 82
Rachat de la dette publique : Emprunts de 1874 et 1876.....	700,000 00				
do do do Emprunt de 1878.....	5,835,620 00		15,500 00	2,682,500 00	
	11,859,351 40	4,823,824 50	5,196,553 92	8,700,952 73	6,440,819 82
Ajoutez : Paiements de mandats impayés au commencement de chaque année.....	196,985 74	320,915 55	136,321 80	234,660 30	130,408 47
Déduisez : Mandats impayés à la fin de chaque année.....	12,056,337 14	5,144,740 05	5,332,875 72	8,935,613 03	6,571,228 29
	320,915 55	136,321 80	234,660 30	130,408 47	227,956 80
	11,735,421 59	5,008,418 25	5,098,215 42	8,805,204 56	6,343,271 49

RECETTES PROBABLES, 1911-1912

PUISSANCE DU CANADA :

Subside d'après population en vertu de l'acte de l'A.B. du N, 1907..	\$1,319,118 40	
Allocation Spéciale	do	do
		240,000 00
		<u>1,559,118 40</u>
Subside spécial en vertu de 47 Vict., chap. 4, Loi du Canada..	127,460 68	
		<u>1,686,579 08</u>
Intérêts sur fonds en fidéi commis.....	72,832 48	
		<u>\$1,759,411 56-</u>

INTERET :

Intérêt sur fonds d'amortissement.....	29,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts.....	55,000 00	
		<u>84,000 00</u>

TERRES ET FORETS.....		1,410,000 00
MINES.....	50,000 00	
PECHERIES ET CHASSE.....	110,000 00	
		<u>160,000 00-</u>

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	\$ 275,000 00	
Honoraires judiciaires.....	4,000 00	
Fonds des bâtieses et des jurés.....	30,000 00	
Entretien des prisonniers.....	20,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,000 00	
Prisons de Montréal et de Québec, gain des prisonniers.....	500 00	
Palais de Justice de Montréal, non compris les timbres.....	2,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	800 00	
		<u>336,300 00</u>

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés)....	135,000 00	
Licences.....	860,000 00	
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	660,000 00	
Droits sur successions.....	640,000 00	
Taxes sur transports d'actions, bons, etc.....	65,000 00	
Loi concernant les véhicules-moteurs.....	10,000 00	
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	12,000 00	
do renouvellement d'hypothèques.....	50 00	
Entretien des aliénés.....	175,065 00	
do pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	29,725 00	
Législation.....	12,000 00	
<i>Gazette Officielle</i>	25,600 00	
Loyers d'édifices publics.....	2,500 00	
Revenu casuel.....	50,000 00	
Loi des Assurances, Revenu.....	18,000 00	
Contributions aux pensions, service civil.....	14,000 00	
Prime, escompte et change.....	4,000 00	
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	10,000 00	
		<u>\$6,472,651 56</u>

DEPENSES PROBABLES, 1911-12

Dette publique.....	\$1,156,538 75
Législation.....	329,024 50
Gouvernement civil.....	431,646 25
Administration de la justice, etc.....	787,200 16
Instruction publique, etc.....	1,065,950 40
Asiles des aliénés.....	524,625 00
Ecoles d'industrie et de réforme.....	66,500 00
Hygiène.....	23,500 00
Travaux Publics, (Ordinaires).....	\$165,190 76
do (Extraordinaires).....	338,000 00
	<hr/>
	503,190 76
Travail.....	16,600 00
Agriculture.....	537,550 00
Terres et Forêts.....	246,500 00
Colonisation.....	184,750 00
Mines, pêcheries, chasse et service d'enregistrement (cadastre).....	62,000 00
Institutions de bienfaisance.....	56,828 75
Charges sur le revenu.....	180,500 00
Services divers.....	135,520 38
	<hr/>
	\$6,308,424 95
Subventions de chemins de fer.....	7,633 38
	<hr/>
	\$6,316,058 33

**PASSIF DIRECT et actif disponible de la Province de Québec
au 30 juin 1910.**

PASSIF

Dette consolidée en cours, telle qu'existant avant la conversion...	\$23,917,757 32	
Augmentation du capital par conversion.....	1,743,526 83	
		<u>\$25,661,284 15</u>
Puissance du Canada, balance de compte au 31 décembre 1903.....		1,473,609 63
do Prix d'achat de propriété pour chemin de fer Q.M.O.&O...		25,000 00
Dépôts en fidéicommis.....		683,820 72
Mandats impayés.....		227,956 80
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		104,400 00
do do do Sherbrooke.....		60,000 00
		<u>\$28,236,071 30</u>

ACTIF

FONDS D'AMORTISSEMENT :

Balan. du prix du ch.de fer Q.M.O.& O. déposé en banque	\$640,980 00	
do do placé en obligations		
do do du palais de jus-		
do do tice de Québec....	104,400 00	
do do placé en obligations		
do do de la Cité de Québec	15,000 00	
		<u>760,380 00</u>
Fonds inscrits 3% de la Province de Québec.....	342,538 20	
		<u>1,102,918 20</u>

PUISSANCE DU CANADA :

Fonds en fidéicommis.....	\$ 412,314 25	
Part de Québec, fonds des écoles communes.....	1,123,700 14	
		<u>1,536,014 39</u>
Argent en banque.....		2,224,377 20
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente		
do de propriété.....		5,000 00
Avances à divers.....		125,437 29
Nouvelle Prison, District de Montréal, avances en vertu de l'Acte 7		
do Edouard VII., chap. 36.....		1,311,096 13
Taxe du Palais de Justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre		
do 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....		104,400 00
Taxe du Palais de Justice de Sherbrooke, en vertu de 2		
do Ed. VII, chapitre 6.....	\$47,870 33	
Fonds d'amortissement, inclus dans les dépôts en fidéi-		
do commis.....	12,129 67	
		<u>60,000 00</u>
		<u>6,469,243 21</u>
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1910.....		<u>\$21,766,828 09</u>